

Domainaine Public

DP

JAA
1002 Lausanne

16 mai 1996 – n° 1256
Hebdomadaire romand
Trente-troisième année

Veaux, vaches, cochons, ministres

Un nouvel article constitutionnel qui jette les bases d'une agriculture moderne, c'est-à-dire plus proche du marché et respectueuse de l'environnement; une loi d'organisation du gouvernement et de l'administration. Les deux objets soumis au suffrage populaire le 9 juin prochain n'ont apparemment rien en commun, si ce n'est le hasard du calendrier. Pourtant chacun d'eux marque une rupture majeure avec une tradition aussi solidement enracinée qu'obsolète. Ces ruptures, si le peuple les accepte, ne constituent pas un aboutissement mais le début d'un processus qui donnera lieu à encore bien des conflits.

La politique agricole fut longtemps l'enfant chéri de la nation et la population rurale, à la fois porteuse des plus hautes vertus civiques et morales et garante de l'autarcie du pays, l'objet des soins les plus attentifs, protégée des vents du large, dorlotée. On connaît les mécanismes qui ont régi jusqu'ici l'agriculture helvétique: la prise en charge assurée de la production à des prix garantis, des prix qui n'ont pas suivi l'évolution du coût de la vie, condamnant par là même les paysans à produire toujours plus pour maintenir leurs revenus. Mais des prix nettement supérieurs à ceux du marché mondial au grand dam des consommateurs.

Le double coup de boutoir de la libéralisation du commerce international (l'Uruguay Round) et de la démocratie directe (on se souvient du triple échec des projets agricoles le 12 mars 1995) a finalement eu raison d'un système condamné à la surproduction, pesant pour les finances publiques et peu favorable à l'environnement.

Pourtant, la mise en œuvre d'une nouvelle politique agricole ne fait que commencer et la définition d'une production écologique comme la détermination des moyens financiers nécessaires à sa réalisation donneront lieu, à n'en pas douter, à d'âpres débats.

La réorganisation de l'administration et du Conseil fédéral touche également à une tradition bien établie: un collègue exécutif conçu plus pour gérer que pour

gouverner, une administration fortement hiérarchisée et marquée par le réflexe réglementaire, rigidement compartimentée. Ce modèle original, s'il a longtemps fonctionné à satisfaction, est aujourd'hui dépassé. L'administration fédérale comptait 500 fonctionnaires en 1849; ils sont aujourd'hui 35 000. L'Etat central, qui au siècle passé ne disposait que de compétences restreintes, intervient maintenant dans presque tous les domaines de la vie économique et sociale, le plus souvent en collaboration avec les autres pays de la planète. Ils sont pourtant toujours sept, un nombre dont le pouvoir magique n'opère plus. Co-chef d'Etat, co-chef de gouvernement et ministre responsable d'un département, le Conseiller fédéral ne peut matériellement plus assumer pleinement ses responsabilités.

Le débat sur ce thème court depuis des décennies (voir l'annexe de l'édito). Pendant trop longtemps le Conseil fédéral, peu conscient de ses propres faiblesses, n'entra pas en matière. Aujourd'hui encore, le gouvernement peine à trouver ses marques. Si la compétence nouvelle qu'il demande de pouvoir répartir librement les offices entre les départements et gérer plus souplement l'administration n'est pas contestée, sa conception trop floue du rôle des secrétaires d'Etat, mi-magistrats, mi-fonctionnaires, facilite la tâche des opposants. Mais qu'on ne s'y trompe pas: derrière les arguments démagogiques de l'enflure administrative et des coûts, se cachent ceux qui craignent un gouvernement plus efficace – en l'occurrence le Vorort de l'industrie et du commerce et l'Union suisse des arts et métiers (USAM) et ceux qui avec l'UDC et l'Association pour une Suisse indépendante et neutre (ASIN) font de l'isolement la vertu première du pays. «Les Conseillers fédéraux sont surchargés? Ils n'ont qu'à moins voyager» rétorquent les opposants, comme l'on disait autrefois des mères de famille que leur place est au foyer.

Sur ce sujet également, et quelle que soit l'issue du scrutin, nous n'en sommes qu'au début d'un processus d'adaptation conflictuel et douloureux. JD

(red) *Sous ce titre, nous inaugurons une série d'articles sur les problèmes liés aux transformations que connaît le travail dans la société contemporaine et les diverses solutions préconisées pour faire face à ces évolutions.*

Augmenter la productivité des ressources pour sauver l'emploi

RÉFÉRENCES

Ernst Ulrich von Weizsäcker, Amory B. Lovins, L. Hunter Lovins, *Faktor vier: Doppelter Wohlstand, halbiertes Naturverbrauch*, München, Droemer Knaur, 1995

Interview de von Weizsäcker dans la *Basler Zeitung* du 20 avril 1996

(jd) La pression de la concurrence impose la rationalisation des méthodes de production. De manière classique, l'abaissement des coûts passe par la suppression massive des emplois. Face à ce paradoxe qui voit la production des biens et des services augmenter en même temps que le taux de chômage, les pouvoirs politiques font la dure expérience de l'inefficacité des instruments classiques de relance. C'est le paradigme même du progrès qui est en question.

Depuis le moyen-âge, la civilisation occidentale s'est construite sur deux piliers: l'exploitation accrue des ressources naturelles et l'augmentation de la productivité du travail. Aujourd'hui le facteur travail est abondant alors que les ressources naturelles se font plus rares. Si l'on veut dépasser la coexistence paradoxale de la croissance et du chômage, c'est sur la productivité des ressources et non sur celle du travail que l'effort doit porter.

Entre économie et rentabilité

Cette idée toute simple est défendue par Ulrich von Weizsäcker, un chercheur allemand qui dirige l'Institut pour le climat,

l'environnement et l'énergie de Wuppertal, dans un ouvrage publié l'an dernier avec Amory Lovins, un spécialiste américain de l'énergie.

Von Weizsäcker et Lovins ne sont pas de doux rêveurs. Lorsqu'ils affirment que la productivité des ressources naturelles pourrait être multipliée par quatre – d'où le titre de leur ouvrage *Facteur quatre* –, ils sont à même d'illustrer leur propos par cinquante exemples concrets qui mettent en jeu exclusivement des technologies éprouvées. Pour certaines ressources, l'amélioration de l'efficacité pourrait être plus impressionnante encore: à prestations égales, il serait possible de se contenter du dixième ou même du vingtième du mazout consommé actuellement, du cinquième du carburant fossile.

Pourquoi dès lors cette mine d'économie n'est-elle pas exploitée? Essentiellement par manque de rentabilité. La voiture à faible consommation – 1,5 litres aux 100 km – ne constitue pas une impossibilité technique. Si les constructeurs ne se lancent pas, c'est par crainte de ne pas susciter une demande suffisante pour rentabiliser leurs investissements. D'où la nécessité de créer un cadre favorable aux innovations techniques, une tâche qui incombe d'abord aux pouvoirs publics: incitations financières, interdictions mais surtout suppression de toutes les subventions qui stimulent la consommation des ressources, notamment énergétiques.

Planification du moindre coût

L'écologisation de la fiscalité – imposer l'usage des ressources naturelles plutôt que le travail – représente bien sûr un instrument important d'encouragement des technologies plus efficaces. Mais il n'est pas le seul. Von Weizsäcker rappelle le concept de planification au moindre coût («Least Cost Planning») élaboré par son ami Lovins. Aucune énergie nouvelle n'est produite tant qu'il est possible d'en économiser à un moindre coût. Ainsi les producteurs américains, alertés par le coût croissant de construction des nouvelles centrales de production d'électricité et par l'opposition de l'opinion à l'énergie nucléaire, ont choisi d'investir dans l'usage ménager de l'énergie. Plusieurs villes allemandes ont adopté ce mode de gestion qui doit permettre à terme de diminuer d'un tiers la consommation d'électricité. ■

Annexe de l'édito

En développant devant le Conseil national sa motion en faveur d'une révision totale de la Constitution fédérale – nous sommes alors en juin 1966 – le libéral bâlois Peter Dürrenmatt déclare que cette révision doit être l'occasion d'un profond renouveau, notamment pour ce qui est de la fonction, des compétences et des rapports entre les trois grands pouvoirs, à savoir le peuple et les cantons, l'Assemblée fédérale et le Conseil fédéral.

«Il s'agit de clarifier la répartition du pouvoir, les responsabilités respectives, de parvenir à un gouvernement responsable, capable d'agir et de prévoir, d'instituer un gouvernement et un parlement forts. Vous savez à quoi cela fait référence: le nombre des Conseillers fédéraux, la nécessité et les limites d'un gouvernement de tous les partis, la procédure de sélection et d'élection, la revalorisation du poste de chancelier, la question des secrétaires d'Etat, pour ne citer que quelques aspects».

Critique d'un dossier patronal

L'ancien directeur de l'Union centrale des associations patronales Heinz Allenspach, ancien Conseiller national zurichois, donne à La Vie économique (n° 5/96) son analyse des dossiers de la sécurité sociale. Cela mérite lecture et décryptage.

PROJETS DE POLITIQUE SOCIALE INSCRITS AU PROGRAMME DE LA LÉGISLATURE 1995/99.

- 11^e révision de l'AVS
- 4^e révision de l'Assurance-invalidité (AI)
- 1^e révision de la Loi sur la prévoyance professionnelle (LPP)
- 6^e révision du régime des allocations pour pertes de gain (APG)
- 3^e révision de la Loi sur les prestations complémentaires (LPG)
- ratification de la Charte sociale
- élaboration d'une partie générale du droit des assurances sociales
- création d'une Loi sur l'assurance-maternité
- élaboration d'une Loi fédérale sur les allocations familiales
- élaboration d'un article constitutionnel sur le droit au minimum d'existence.

(ag) Il n'y aura pas de moratoire en politique sociale. C'est une vertu de la démographie: on ne peut pas faire comme si les hommes et les femmes, qui naissent ou qui vieillissent, n'existaient pas. Chaque citoyen a droit, personne ne le conteste, à une protection sociale déterminée. Si les données démographiques changent, la somme des besoins se modifie en proportion. Et s'ils doivent être financés, impossible de ne pas agir! Au programme de législation 1995/99 figure un nombre impressionnant de projets (voir marge). A sa lecture, personne ne parlera de pause sociale.

Les enjeux financiers sont considérables. Les dépenses des assurances sociales dépassent les 100 milliards. Heinz Allenspach tient à le souligner: c'est plus que l'ensemble des recettes cumulées de la Confédération, des cantons et des communes.

Méthodologie et poids des chiffres

En politique sociale, les termes sont trompeurs et risquent d'entraîner de fausses conclusions politiques. La sécurité sociale peut comprendre des mesures sans incidence financière. L'obligation de boucler sa ceinture dite précisément de sécurité réduit les conséquences des accidents de la route; de même les directives de la CNA sur la prévention des accidents professionnels. La sécurité sociale englobe aussi des dispositifs qui n'ont pas le caractère d'assurances, ainsi les prestations complémentaires financées directement par les pouvoirs publics.

Deuxièmement le terme d'assurance est utilisé souvent de manière non rigoureuse. L'assurance militaire exprime simplement la responsabilité civile de la Confédération pour les risques d'exercices militaires. La LPP, surtout dans le régime de primauté des cotisations, est plus proche d'une épargne individuelle que d'une assurance.

Ces questions ne sont pas mineures, car l'addition des dépenses des assurances sociales, les 100 milliards, crée l'illusion qu'on en fait trop dans ce domaine. Mais il n'y a pas de commune mesure entre la couverture des risques militaires, qui n'a rien de social, les prestations complémentaires AI, qui sont de solidarité pure et de financement exclusivement public et l'assurance-chômage qui couvre un risque économique par contribution paritaire.

Ce dont on a besoin, c'est d'une méthodologie qui fasse clairement apparaître les coûts

publics et les degrés de solidarité. Malgré les travaux des chercheurs, comme le programme national PRN 29, on attend cette clarification. Des hommes rompus à ces problèmes comme Pierre Gilland se plaignent des faibles moyens à disposition pour ces travaux essentiels. Heinz Allenspach les réclame aussi; au moins un point commun.

La confusion patronale

Quand bien même il connaît le poids de la démographie, notamment sur l'AVS ou les répercussions sur l'AI du désarroi de notre société, Heinz Allenspach préconise une stabilisation, voire même une réduction progressive du taux de la charge sociale. Son préjugé idéologique lui fait croire que tout ce qui est consacré au social est enlevé à l'économie, à son détriment. S'appuyant sur le concept discutable et discuté du rapport au P.I.B., il écrit: *...la sécurité sociale accapara 30% et même davantage des plus-values créées par l'économie. Les incidences économiques d'une telle évolution n'ont guère été analysées jusqu'ici. Il conviendrait cependant d'en tenir compte, en particulier par rapport au taux d'épargne, au taux d'investissement et au revenu disponible. Quoi qu'il en soit, la part des plus-values créées qui est détournée (sic) au profit de la sécurité sociale ne peut plus être utilisée à d'autres fins.*

Que d'absurdités! C'est ignorer les faits. Les taux d'épargne des sociétés et des ménages sont exceptionnellement élevés en Suisse. Mais c'est aussi ignorer les flux, celui des investissements. La LPP, qui est actuellement une épargne, gère des capitaux qui, placés en obligations, en actions, en crédit retournent à l'économie. C'est encore ignorer les flux, celui de la consommation. Sans la sécurité sociale, les dépenses qu'elle rend possibles, le marché intérieur s'effondrerait. Ce dont on a besoin aussi, c'est d'un modèle qui démontre la circulation stimulante des 115 milliards des assurances sociales.

Dans la logique du «détournement», Heinz Allenspach en arrive à préconiser une limitation des prestations offertes par l'AI!

Personne ne contestera la nécessité d'une consolidation financière des grandes institutions sociales avec priorité à l'AVS et l'AI, mais l'accord sur la prudence ménagère exclut le préjugé idéologique qu'on peut résumer ainsi: seule l'économie crée des richesses et toute contribution qu'on exige d'elle l'empêche d'en créer d'autres. ■

Quand la girouette fait tourner le vent

Le monde académique et le monde de la presse ne font souvent pas bon ménage – même s'ils se tendent le marchepied. Tous deux chargés de décoder la réalité, ils se partagent le monopole des faiseurs d'opinion. Un livre vient de paraître, écrit par un chercheur en science politique de l'Université de Lausanne, sur la place que tient L'Hebdo dans le champ médiatique romand.

PRÉCISIONS

En 1982, la presse quotidienne bénéficiait de 1,088 milliard de francs de rentrées publicitaires, la presse périodique «grand public» de 200 millions et la presse spécialisée de 197 millions, soit plus de la moitié de l'investissement total évalué à 2,827 milliards. De nos jours, c'est bien la publicité directe (mailing, prospectus tous ménages...) qui voit sa part augmenter considérablement de 35% (1988) à 42% (1993) et non la télévision (stabilité maintenue à 4% soit 241 millions en 1993). Nous pouvons voir, à travers ces chiffres, la partie qui se joue pour s'arracher les parts de marché dans la presse écrite, d'autant plus que la télévision représente une modeste rivale (en termes publicitaires, bien sûr).

RÉFÉRENCE

Didier Erard, *Bon pour la tête... L'Hebdo, une analyse socio-politique*, Le Livre politique, Lausanne, 1996

(gs) Inspiré par la sociologie de Pierre Bourdieu, cet essai de déconstruction-reconstruction du microcosme médiatique romand a le mérite de délimiter le champ d'action dans lequel un journal manœuvre: entre contraintes économiques et liberté de parole.

L'Hebdo, né en 1981, est «parrainé» par le groupe de presse zurichois Ringier (le budget de lancement est tout de même de 15 000 mios) à une époque où les hebdomadaires romands n'étaient pas légion. *L'Hebdo* va donc se lancer à la conquête du marché de l'information; avec succès d'ailleurs. Il passera de 10 000 à 60 000 lecteurs en dix ans.

Cette presse qui se vend deux fois

(red) En janvier 1987, *DP* avait dénoncé la censure que pouvait amener la publicité dans la presse suite à des boycotts menés par les annonceurs à l'égard des journaux:

(fb) Nouvelle affaire de pression économique sur des organes de presse: mécontente d'articles critiques à l'occasion de l'ouverture d'un nouveau centre commercial, Migros Saint-Gall a cessé de faire paraître des annonces dans deux quotidiens locaux. (...) Voilà qui remet en mémoire une certaine fragilité de la grande presse: avant d'arriver aux lecteurs qui sont sa raison d'être, elle doit se vendre une première fois aux annonceurs. Qui ne voient guère pourquoi, dans une économie de marché, ils ne pourraient pas choisir comme tout le monde ce qu'ils achètent ou non. Et préfèrent placer leur budget publicitaire dans des publications dont le contenu rédactionnel n'amointrit pas l'impact attendu des annonces. (...)

Le boycott de représailles pourrait paraître puéril s'il n'avait incontestablement pour effet de rendre les rédactions plus prudentes, c'est-à-dire davantage attentives aux réactions possibles des annonceurs qu'à celles des lecteurs. Et c'est en cela qu'il constitue une menace fondamentale pour la liberté de la presse. (*DP* 848, 22 janvier 1987)

Mais l'essor d'un journal suppose de devoir s'accommoder des contraintes économiques qui pèsent de tout leur poids en termes de censure. Il faut savoir que, dans un journal, la part des recettes publicitaires représente près de deux tiers des recettes. Cette dépendance à l'égard des annonceurs potentiels limite véritablement la liberté d'expression de la presse. La menace de boycott oblige les rédactions à être plus prudentes quant au contenu des articles et offensive quant à la conquête de parts de marché (voir encadré). Ce qui est bon pour l'esprit doit aussi l'être pour l'esprit d'entreprise. A ceci s'ajoute une contrainte d'ordre juridique qui est la base constitutionnelle de la liberté de la presse; elle limite le pouvoir de parole du journaliste.

Paroles dites, paroles retenues

Après avoir mis en évidence les contraintes à partir desquelles *L'Hebdo* doit «affirmer sa position de producteur légitime», Didier Erard dresse une typologie des registres discursifs en vigueur dans l'hebdomadaire, depuis sa parution jusqu'à nos jours. D'après le chercheur, *L'Hebdo* va très rapidement œuvrer pour la construction médiatique d'une identité romande. Comme si la concentration des capitaux investis (mais provenant de Zürich) poussait à la régionalisation identitaire! Cet attachement de *L'Hebdo* à la Romandie se double d'une volonté de se détacher des appartenances politiques. Souvent intarissable sur l'incapacité politique à gérer les crises et à anticiper sur les enjeux à venir, *L'Hebdo* s'autoproclame défenseur du bon sens et de la rationalité; il crée ainsi un rapport de connivence entre lui et ses lecteurs au-dessus du politique. Au média la vérité et la décision, au politique les attermolements et la «frilosité». Les journalistes indiquent où se trouve l'urgence, ils «accaparent la légitimité électorale, donc démocratique, traditionnellement dévolue aux politiciens» et délestent le monde politique de ses responsabilités civiques à leur profit. La médiation – médiatisation du monde politique débouche sur la création de repères négatifs, où les valeurs traditionnellement défendues par les partis sont renvoyées à l'archaïsme et au conservatisme. ●●●

●●●

Alors quelles valeurs nouvelles sont-elles dignes d'être défendues par *L'Hebdo*? Et bien, à l'instar des entreprises qui paient les annonces publicitaires, *L'Hebdo* revendique l'inventivité, le dépassement de soi, la créativité. Alors que «le monde politique et universitaire barbotait dans son jus» (Jean-Claude Pécelet, «Le moment est venu de choisir ses amis», éditorial du 5 mars 1992), *L'Hebdo* porte au pinacle des personnalités qui lui ressemblent: des hommes qui sont sans couleur politique, possédant une forte personnalité, européens bien sûr mais surtout des hommes qui font preuve d'un esprit entrepreneurial, et qui participent à la dynamique économique. En réalité, conclut le chercheur, des figures idéalisées du manager libéral.

L'observateur observé

La critique est sévère, et s'assume comme telle. Le chercheur estime légitime – et c'est à juste titre – de placer l'observateur-commentateur de la réalité sous la loupe grossissante de l'observation et du commentaire. La presse écrite est soumise à l'air du temps tout en voulant faire croire à ses lecteurs qu'elle fait souffler le vent. Mais le temps de la réflexion universitaire est celui de la réaction décalée, le temps de la réflexion journalistique est contraint par l'immédiateté. Stigmatiser le discours de la presse, l'extraire de son contexte d'énonciation est nécessaire mais brise en quelque sorte l'accord tacite, la règle du jeu qui existe entre le monde des médias et le monde universitaire; la presse obéit à la dure loi des paroles éphémères, mais en contrepartie ses erreurs et ses mauvais paris sont vite pardonnés. Compiler ses propos, c'est les inscrire dans la durée; or, les écrits aussi s'envolent dans l'air du temps. ■

Brèves

(jd) L'Union des arts et métiers de Bâle-Ville cherche à savoir quels sont les cadres de Sandoz et Ciba tentés de se mettre à leur compte. Dans une annonce pleine page parue dans la *Basler Zeitung*, elle indique les coordonnées d'un avocat auquel les futurs indépendants peuvent communiquer confidentiellement leurs intentions. Sur la base de ces informations, l'Union des arts et métiers s'engage à tout faire, en collaboration avec les autorités cantonales, Novartis et les banques, pour faciliter la création de nouvelles entreprises. L'appel est illustré par la photographie d'un éléphant sur le dos duquel piquent quelques oiseaux. Légende: «Plus les animaux deviennent grands, plus ils ont besoin de plus petits qu'eux pour vivre. C'est le côté positif de la fusion».

PROTECTION DES MARAIS

Berne a évité l'enlèvement

(jd) A l'origine, il s'agit d'un combat bien localisé. L'initiative de Rothenthurm, même si elle contient une disposition générale en faveur des marais et des sites marécageux, vise d'abord à protéger l'un des plus grands marais du pays, menacé par un projet de place d'armes. Toute la campagne porte essentiellement sur ce site particulier, et c'est d'ailleurs ainsi qu'elle est perçue dans l'opinion publique. A la surprise de la plupart des observateurs, protecteurs de la nature et antimilitaristes réussissent à convaincre une majorité du peuple et des cantons. Nous sommes en 1987.

Tollé dans les campagnes

Ce mandat constitutionnel va très vite révéler sa dimension exceptionnelle; en effet, l'administration est confrontée au plus grand inventaire jamais entrepris en matière de protection de la nature. Les conflits avec les intérêts touristiques, agricoles et énergétiques des cantons sont programmés. Dès la mise en consultation, en 1991, d'une liste de 91 sites à protéger, c'est le tollé dans les campagnes. Passe encore pour des objets de dimension restreinte et facilement délimitables tels que les hauts marais (tourbières) – 514 sont classés en 1991 – et les bas marais (roselières, prairies à grande et petite laïche, prairies à litières) – 728 classés en 1994. Mais des sites entiers sur lesquels les activités économiques seront sévèrement limitées, c'en est trop.

Et pourtant, le Conseil fédéral vient d'adopter cette liste et l'ordonnance correspondante, plus de huit ans après la votation populaire. Ce long délai aura permis aux autorités fédérales de convaincre leurs partenaires cantonaux et de négocier les périmètres protégés.

Le rôle du politique

Reste le cas du Grimsel, pour lequel le Conseil fédéral a repoussé sa décision à l'été. Le canton de Berne tente tout en effet pour éviter le classement de ce site qui signifierait l'arrêt de mort du projet hydro-électrique Grimsel-ouest – un investissement de 4 milliards de francs. Ce retard ne doit pourtant pas faire craindre pour le site du Grimsel: sa beauté particulière et son importance ne font pas de doute et aucun intérêt énergétique ne peut juridiquement prévaloir sur ces qualités.

A une époque où dominent les critères de la rationalité économique, cette décision du Conseil fédéral vient opportunément rappeler que le rôle du politique ne consiste pas à relayer servilement des intérêts sectoriels et à court terme. ■

L'INVITÉ DE DP

Tu n'existes pas, mais je veux dialoguer avec toi!

JEAN-PIERRE FRAGNIÈRE,

Professeur à l'École d'études sociales et pédagogiques de Lausanne (EESP)

Comme le temps passe! La dixième révision de l'AVS entre en vigueur et voilà que la onzième est mise en chantier. C'est vrai que d'importants aspects de la prévoyance vieillesse n'ont pas pu être considérés dans la dernière réforme.

L'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) en charge du dossier a publié un document de travail intitulé *Rapport du Département fédéral de l'intérieur concernant la structure actuelle et le développement futur de la conception helvétique des trois piliers de la prévoyance vieillesse, survivants et invalidité*. Le projet est d'envergure. Le document a été porté à la connaissance du Conseil fédéral le 25 octobre 1995; «il ne constitue pas un programme législatif», mais «il doit être considéré comme une contribution du Département à ce vaste débat». Soixante-huit pages sans compter les annexes et la bibliographie. Le texte veut être une analyse solide des problèmes, mais il propose clairement des orientations politiques. En ce mois de mai, ce rapport fait l'objet d'un débat public organisé à Berne, au Bürgerhaus.

Lisez-le, vous y découvrirez des informations intéressantes et bien traduites en français. Relisez-le, vous n'en croirez pas vos yeux.

Cette longue dissertation ne considère pratiquement aucun des travaux conduits en Suisse latine. Et pourtant, tout le monde sait que, dans les domaines de la sécurité sociale, la contribution de la minorité latine peut être considérée comme importante et même un peu plus. Ainsi...

Pierre Gilliard et Stéphane Rossini ont achevé une étude majeure sur le Budget social de la Suisse. Ils montrent, en particulier, que l'effort social de la Suisse est bien en retrait en comparaison internationale. Vous n'en trouvez pas trace, ni dans le texte, ni dans les notes, ni dans la bibliographie.

Jean Kellerhals et son équipe examinent avec soin les formes de solidarité qui s'expriment entre les générations et les diverses modalités de l'entraide familiale. Vous n'en trouvez pas trace.

Christian Lalive d'Epinay, président de la commission qui vient de publier le rapport *Vieillir en Suisse*, dirige le Centre interfacultaire de Gérontologie à Genève. Il a conduit des travaux fondamentaux sur le vieillissement et l'évolution des cycles de vie. Vous n'en trouvez pas trace.

Hermann-Michel Hagmann habite à Sierre. Il est président du groupe d'experts qui anime le Programme national No 32, *Vieillesse*, au sein du Fonds national suisse de la recherche scientifique. Ses analyses sur les politiques des populations ou encore sur le maintien à domicile

sont largement connues. Vous n'en trouvez pas trace.

Alain Clémence a examiné l'attitude des jeunes et de leurs parents par rapport à la sécurité sociale dans une recherche conduite en Suisse romande et en Suisse alémanique. Il propose, en particulier, des informations sur une question centrale: la disponibilité des jeunes de ce pays à exercer la solidarité entre les générations... donc aussi à payer l'AVS. Vous n'en trouvez pas trace.

Béatrice Despland est bien connue pour les synthèses qu'elle a publiées sur un thème-clé: la situation des femmes dans les assurances sociales. Vous n'en trouvez pas trace.

Martino Rosssi et Elena Sartoris ont produit un ouvrage remarqué sur le thème *Repenser la solidarité* (en italien, un bon résumé en français est disponible). Vous n'en trouvez pas trace.

Les autres collègues de Suisse latine qui ont apporté des contributions importantes à la réflexion sur la vieillesse et la sécurité sociale me pardonneront de ne pas les nommer dans ce texte trop court.

Le lecteur sérieux me dira: on ne peut pas citer tout le monde, il y a sans doute des auteurs de Suisse alémanique qui ont étudié les mêmes problèmes et qui peuvent suggérer des solutions. Eh bien, non! Sur beaucoup de questions évoquées ci-dessus, il n'y a pas d'étude équivalente conduite outre-Sarine.

Autres objections: ces travaux sont-ils disponibles, publiés, sérieux? Oui! Peuvent-ils enrichir et éclairer le débat? Nombre de personnes avisées qui se sont donné la peine d'en prendre connaissance estiment qu'ils sont «incontournables» dans le débat qui s'ouvre.

Que l'on ne s'y trompe pas, il ne s'agit pas simplement d'«oublis», de «différences de points de vue», de «nuances», de «tiraillements» entre experts, etc. Ce qui se passe, c'est une «non-entrée en matière» sur des dimensions majeures de la réflexion proposée à propos de l'avenir des trois piliers.

C'est vrai, la Suisse ne va pas mourir s'il manque quelques noms dans une bibliographie. En revanche, on peut légitimement se poser des questions sur l'orientation de la onzième révision de l'AVS, surtout si la réflexion s'engage d'une manière aussi étroite. ■

Référence:

Rapport du Département fédéral de l'intérieur concernant la structure actuelle et le développement futur de la conception helvétique des trois piliers de la prévoyance vieillesse, survivants et invalidité, Office central fédéral des imprimés et du matériel, 3000 Berne, Réf. 18.012.1/95.

Gâchis

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (jd)
Rédaction:
Claude Pahud (cp)
Géraldine Savary (gs)
Ont également collaboré à
ce numéro:
Gérard Escher (ge)
André Gavillet (ag)
Charles-F. Pochon (cfp)
Forum:
Jean-Pierre Fragnière
Composition et maquette:
Françoise Gavillet
Claude Pahud
Géraldine Savary
Secrétariat:
Murielle Gay-Crosier
Marciano,
Administrateur-délégué:
Luc Thévenoz
Impression:
Imprimerie des Arts et
Métiers SA, Renens
Abonnement annuel:
85 francs
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1
case postale 2612
1002 Lausanne
Téléphone:
021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40
CCP: 10-15527-9

ICI ET LÀ

La *Lettre aux directeurs de la Résistance de Jean Paulhan: histoire d'un scandale*, par Anne Simonin (historienne, IEP, Paris)

ET

Les divisions politiques du champ littéraire français sous l'Occupation (1940-1944), par Gisèle Sapiro (sociologue, CNRS, Paris)

Lundi 20 mai 1996
de 14h à 17h
Université de Lausanne
BFSH 1, salle 121

Domaine public
n° 1256 - 16 mai 1996 7

(ag) En poussant dehors P.-F. Veillon, le Conseil d'Etat vaudois a-t-il mesuré l'inanité d'une élection complémentaire alors que la population est déboussolée par des affaires, ou prétendues telles, ultra-médiatisées? Certes, il aurait pu réaffirmer ses objectifs concrets pour les deux ans de législature qui restent, esquisser les grands problèmes qui auraient fait l'objet du débat du renouvellement de 1998, par sa cohésion affirmée marginaliser l'élection complémentaire.

Tel n'a pas été le cas, si bien que cette élection a créé l'illusion qu'on pouvait résoudre par ce vote les difficultés du canton: les radicaux ont essayé en vain de créer le mythe d'un «homme fort»; la gauche a navigué entre le traditionnel «barrage à la droite» ou l'«expression du ras-le-bol». Les arrières-pensées partisans et les exclusives à droite

(mon troisième siège, mais pas tel ou telle; quand vous serez trois, nous pourrions être deux; une liste monocolore, ou du moins à six, arrangera tout le monde dans deux ans), la division du parti socialiste, la personnalité de Zisyadis ont ajouté au désarroi que les résultats ont reflété: abstentionnisme, voix éparses, dispersées, classement des coureurs.

Le second tour a toutes les chances d'être une bataille portée au niveau du symbole; la première fois que basculerait la majorité du Conseil d'Etat; ce serait certes historique, et relevé plus tard dans les livres. Mais cet événement ne résoudra pas les problèmes du canton. Quand d'autre part on enregistre les réactions de la droite à une réforme fiscale, raisonnable et nécessaire, on se dit que la classe politique n'est pas mûre pour le réformisme tranquille qu'exige la situation. ■

FORUM

Médias

Nouvelle présentation pour plusieurs journaux dont *J'achète mieux*, qui se met à la couleur, *La Côte* qui simplifie son titre et marque bien son territoire (Nyon, Rolle, Aubonne, Morges), *Der Bund* qui a commencé sur deux colonnes en 1850, puis est passé à trois, quatre et cinq pour paraître dorénavant sur six colonnes, et encore *Stehplatz*, mensuel culturel alémanique, qui prépare une nouvelle présentation pour le mois prochain.

Lancement de *La Distinction Nécessaire* par *La Distinction* et le *Centre de Recherches Périphériques*. Diffusion uniquement par fax (télécopie).

Cent ans, sans publicité et malgré tout une parution régulière, c'est le pari réussi des éditrices des *Entretiens sur l'Education*. Le numéro de mai de ce petit journal est intitulé: «Entre autorité et obéissance, un siècle de réflexion». Au début le journal s'appelaient *Aux mères*. Budget 1995: 43 000 francs pour 2 400 abonnés. Réunions mensuelles pour préparer le numéro à paraître. Pas de rétribution des membres actifs. Ce mensuel paraît à Genève.

Une fois de plus la *Frankfurter Allgemeine Zeitung* était présente au Salon du livre et de la presse, à Genève, dans la partie réservée à l'éducation.

La Communauté française de Belgique et de la Région Wallonne publie une revue bimestrielle intitulée *W+B* (Wallonie/Bruxelles).

COURRIER

Le Courrier, voix discordante

L'article sur le traitement médiatique de l'affaire Cointrin-Swissair a suscité des réactions de nos lecteurs.

J'ai lu avec intérêt l'article *Les médias bons à tout faire* (DP n° 1254, 2 mai 1996). Dans l'ensemble, j'adhère à l'analyse que vous nous proposez.

Une chose toutefois m'a vivement surpris. Je lis dans le troisième paragraphe de la colonne de gauche: «Dans ce concert orchestré, pas de place pour les voix discordantes, les commentaires nuancés.» Puis, dans le dernier paragraphe de l'article: «L'engagement indifférencié des médias francophones dans un conflit...».

Voix discordante il y a eu, fort heureusement! Il est vrai qu'elle s'est fait entendre dans le quotidien genevois *Le Courrier* dont j'ose espérer qu'il parvient jusqu'au bureau de votre rédaction. Il est vrai que de Genève à Lausanne les distances sont souvent de l'ordre de l'incommensurable! Mais l'avis de M. Patrice Mugny est, pour plusieurs de mes amis et pour moi, de ceux qui comptent: une voix certes discordante, et donc très précieuse, qui perturbe pour notre plus grande satisfaction le chœur des heureux (au nombre desquels je ne pense pas devoir vous compter).

Je vous saurais gré de bien vouloir publier ce bref complément, cette précision et/ou des extraits de l'éditorial de M. Mugny, à votre convenance, dans un prochain numéro de *DP* et je vous en remercie d'ores et déjà vivement.

Jean Erard, Trélex

Pour la défense des petites souris transgéniques

Le temps de la science et celui du politique sont-ils inexorablement décalés? Dans le cadre de l'expertise, la science hésite indéfiniment à donner des réponses claires; mais dans le cadre de l'éthique, la science crée monstres et chimères et met le politique devant le fait accompli. Ainsi du génie génétique, que l'initiative dite de la protection génétique veut sinon interdire totalement, du moins réguler sévèrement.

PRÉCISIONS:

L'initiative pour la protection génétique propose que l'article 24^{des} de la Constitution soit complété comme suit : «(...) sont interdits la production, l'acquisition et la remise d'animaux génétiquement modifiés...»

Neurotransmetteurs: molécules secrétées par des cellules nerveuses et qui transmettent l'activité. Les principaux sont le glutamate (excitateur) et le GABA (inhibiteur), puis la sérotonine et la dopamine (effets complexes).

(ge) A la méthode radicale de l'initiative, qui répond probablement à des inquiétudes diffuses, enracinées plus fortement en Allemagne autour du génétique, de l'eugénisme, et de la manipulation, nous préférons l'évaluation, pan par pan, de la galaxie du génie génétique; aujourd'hui, quelques mots des souris transgéniques, qui peuplent nos laboratoires depuis une décennie : souris mutantes dont on a inactivé précisément un gène (les souris «KO», de knock out), et des souris dont on a remplacé un gène par un équivalent d'une autre espèce (souvent humaine).

Lors du récent regain d'intérêt pour les prions, on a mentionné des souris transgéniques sans le gène pour la protéine cellulaire du prion - et qui ne peuvent être infectées; ces mêmes souris, qui ont un cycle circadien d'activités légèrement différent des souris normales (rallongé d'une heure, total env. 24 h); et finalement d'autres souris qui expriment la protéine prion humaine et dont l'infectibilité nous rassurera (ou non). Ces souris permettent ici d'étudier la barrière des espèces, et le rôle inconnu d'une protéine.

Comportements sexuels inappropriés

Les souris transgéniques permettent la dissection des effets des neurotransmetteurs. Ainsi d'une souris privée de l'enzyme (MAOA) qui dégrade la sérotonine : petite, elle recule au lieu de tourner; adolescente, elle est peureuse, court partout et mord l'expérimentateur; adultes, les mâles ont des comportements sexuels inappropriés (sic), empoignent une femelle non réceptive et la font couiner en moyenne 113 fois (± 20) par demi-heure. Ailleurs, les souris mâles privées d'un récepteur (5HT1B) à cette même sérotonine n'attendent en moyenne que 80 secondes pour attaquer un intrus (au lieu des 160 secondes d'un individu non mutant). Finalement, les souris dépourvues d'un transporteur de dopamine (le transporteur rapatrie la dopamine secrétée) deviennent indifférentes à la cocaïne et aux amphétamines, et souffrent d'hyperactivité locomotrice.

L'utilisation des souris transgéniques devient générale, pas de semaine sans nouveaux mutants; les résultats obtenus par ces souris génèrent souvent plus de questions qu'elles n'en résolvent et nous rappellent

que les souris transgéniques *knock-out* ne sont après tout que la transposition au vingtième siècle des ablations d'organes pratiquées au début de la médecine expérimentale.

Oncomouse™ & HuMab-Mouse™

Peu de souris transgéniques ont été brevetées; il y a le cas célèbre de l'Oncomouse™ de Harvard, dont le brevet européen n'est toujours pas approuvé (dépôt du brevet US en 1988!); l'octroi des brevets a évolué de manière restrictive: alors que, pour l'Oncomouse™, tous les mammifères et toutes les tumeurs mammaires inductibles sont couverts par le brevet, les octrois de brevets subséquents sont restreints à la souris. Un exemple de souris avec brevet américain est la HuMab-Mouse™ de GenPharm, souris manipulée pour produire des anticorps humains.

Le souci principal des chercheurs qui créent des souris transgéniques n'est pas le brevet mais la découverte de solutions financièrement intéressantes pour le maintien de ces colonies. Ainsi, les Jackson Laboratories (USA) maintiennent «non profit» une grande banque de souris transgéniques (une trentaine de mutants peuvent être obtenus rien que pour la recherche sur le cancer; 14 spécifiquement pour la glande mammaire), accessibles aux chercheurs du monde entier.

Nous priver de petites souris?

On dit des scientifiques qu'ils sont opposés à la guerre nucléaire parce que les radiations interféreraient avec leurs autoradiographies. Avec l'initiative de la protection génétique, ne donnons-nous pas l'impression d'être opposés à la législation sur le génie génétique parce qu'on veut nous priver de petites souris? 400 scientifiques suisses ont rendu publique leur opposition à l'initiative (on a relevé que les frais des annonces avaient été pris en charge par l'industrie pharmaceutique). Mais que faire d'autre? L'interdiction est si radicale qu'elle nous force à jeter le bébé avec l'eau du bain; mais que le rejet souhaité de cette initiative ne dispense pas le Parlement d'être vigilant, voire d'élaborer un contre-projet, reprenant des points chauds comme animaux transgéniques hors laboratoires, organismes modifiés disséminés dans l'environnement, propriété intellectuelle. ■